

VILLE DE NEUFCHATEAU

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Piron Jean-Philippe demeurant Route de Ribaupré, MARB 13 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé Chemin du Sarnier, 8 à 6840 Neufchâteau et cadastré division 4, section D n°251Y.

Le projet est de type : construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

Ecartés :

- article 3 - implantation - 3.1 généralités § volumétrie - 5.3 § article 6 - matériaux - 6.3 les toitures : le projet se développe sous la forme d'un volume à toiture plate.
- article 3 - implantation - 3.3 zone de cour ouverte : mise en place d'un mur de soutènement sur la limite mitoyenne au niveau de la cour ouverte.
- article 6 - matériaux - 6.1 soubassement § 6.2 murs en élévation : utilisation de plusieurs matériaux pour l'ensemble des élévations et mise en place d'un soubassement en béton sur la limite mitoyenne.
- article 7 - élévations - 7.1 la verticalité § 7.2 le rythme : afin d'apporter de la légèreté, une rythmique et un aspect contemporain, un jeu d'éléments verticaux et horizontaux a été mis en place au niveau des façades.
- article 8 - hygiène : les WC ne sont pas directement aérés et éclairés.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 - 6840 Neufchâteau et le*26/03/2019*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du.....*19/03/2019*.....
Au.....*9/04/2019*..... au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Le Directeur Général,

L'Echevin de l'Urbanisme,

Le Bourgmestre,

J-Y DUTHOIT

F. HUBERTY

F. GOOSSE
Le Directeur Général / ff

D. FOURNY
Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué (art. 11132.4.COD)

D. FOURNY

C. GRANDJEAN